

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 29 Brumaire.

( Ere vulgaire )

Vendredi 20 Novembre 1795.

*Avantages remportés sur les Autrichiens. — Passage de la Sieg par les Français. — Communication des deux rives du Rhin rétablie de Cologne à Deutz. — Marche des généraux Marceau et Bernadotte dans le Hundspruck. — Organisation complète des administrations départementales et tribunaux dans la Belgique. — Avantage remporté par le général Dubois, sur les chouans, près de la Flèche.*

## A V I S.

*A dater du premier frimaire, et attendu l'excessive augmentation du papier et de la main-d'œuvre, le prix de l'abonnement sera de 150 liv. pour trois mois. Les Souscripteurs qui n'enverront ou ne compléteront point ce nouveau prix ne recevront la Feuille qu'au prorata de la somme qu'ils auront adressée.*

## B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 25 brumaire.*

La petite armée républicaine qui opère une diversion sur la rive droite du Rhin, & qui est commandée par les généraux Lefebvre & Hatry, s'est mise en marche après avoir passé la Sieg, & elle s'est avancée vers les gorges des montagnes qui sont au-delà de cette rivière, & dans lesquelles les divers petits corps d'Autrichiens épars s'étoient retirés à la hâte. Bientôt les Français ont attaqué l'ennemi de plusieurs côtés à-la-fois; & malgré une résistance assez vigoureuse de sa part, il a été forcé à la retraite.

Il est très-apparent que les troupes françaises pourront pousser leurs succès jusqu'à la Lahn, tant il se trouve peu de forces dans toute cette partie du Rhin. Les lettres de Cologne, qui nous donnent ces détails, ajoutent que la communication entre les deux rives du Rhin est actuellement parfaitement libre au moyen du pont de bateaux qui va de cette ville à Deutz. L'on vient d'exiger de nouveau, à Cologne, une grosse contribution en numéraire, pour sûreté de laquelle plusieurs otages ont été enlevés.

Du côté du Haut-Rhin, l'on apprend que les généraux Marceau & Bernadotte sont dans le Hundspruck, où l'ennemi n'a point osé pousser plus avant ses premiers succès, dans la crainte de se voir coupé & pris à dos. Tout est tranquille dans les environs de Treves & de Coblenz;

seulement près de cette dernière ville l'on travaille avec activité à élever de nouveaux retranchemens, notamment sur la Chartreuse, position extrêmement avantageuse.

Le commandant de la forteresse d'Erenbreitstein recommence de nouveau à faire tirer sur tout ce qui passe sur le pont de la Moselle: dernièrement, un convoi qui le traversoit paisiblement a eu beaucoup à souffrir du feu de l'ennemi.

A la fin de ce mois, toutes les administrations départementales & les tribunaux seront entièrement organisés, & elles entreront en fonctions. Le conseil de gouvernement sera alors supprimé.

## F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D E L A S A R T H E.

*De la Flèche, le 15 brumaire.*

On n'a jamais douté ici que brigands qui désolent ce malheureux pays ne reçussent des secours de l'intérieur; mais on en a maintenant des preuves matérielles. Le commandant de cette ville, le général Dubois, est tombé il y a quelques jours sur un rassemblement de chouans, entre la Flèche & Foulloutourte, à la tête duquel étoit le comte de Rochecotte. Un grand nombre des brigands est resté sur la place, & le reste a été dispersé. Le général Dubois ne pouvoit imaginer quel avoit dû être le motif du rassemblement qu'il venoit de battre, quand on vint lui annoncer qu'on appercevoit une charrette chargée de deux grosses malles.

Des soupçons font arrêter la voiture, & les deux malles se trouvent remplies de poudre fine de Berne. Elles étoient adressées à un aubergiste d'un lieu voisin. Elles avoient été chargées à une autre hôtellerie. Les ordres les plus précis ont été donnés sur l'heure pour s'assurer des correspondans.

Une voiture chargée de poudre, envoyée de Paris à Château-Gontier, a été pareillement quelques jours après, arrêtée à Laval par le général Geney.

La situation des finances est un objet si majeur de gouvernement, que, dans le conseil des anciens, il a été proposé de charger le directoire exécutif d'en donner l'état précis dans le moment actuel. Cette proposition n'a pas eu de suite, quoique son objet fut d'une importance extrême, parce que le conseil des cinq cents étant formé en comité secret pour adopter un plan général de finances, on a pensé que ce plan ne pouvoit être basé que sur la connoissance parfaite de la situation présente des finances. Et en effet, tout plan qui n'auroit pas une telle base seroit purement hypothétique & pourroit entraîner dans des mesures qui n'auroient ni solidité ni stabilité.

L'amour de la liberté a sans doute produit jusqu'ici des efforts extraordinaires qui ont élevé la république au plus haut période de gloire, en prouvant à toute l'Europe & notre puissance & la grandeur des ressources d'un peuple libre. Mais il seroit imprudent de compter toujours sur des ressources qui épuisent le corps social, si l'ordre & l'économie ne venoient enfin à l'aide des moyens de gouvernement qu'une sage assiette & une juste dispensation des revenus publics & possibles doivent fournir.

La cherté de toutes les dépenses fait le texte de toutes les déclamations du jour, & chacun attribue cette cherté meurtrière à une cause particulière; les uns à l'immense quantité de papier monnoie, les autres à la cupidité particulière des marchands de reproductions, les seules richesses incontestables d'un état; ceux-ci à la continuation de la guerre, ceux-là aux difficultés de la circulation intérieure.

Le calculateur impartial & attentif admet toutes ces causes ensemble, & voit naître de leur concours inévitable cette anxiété générale que le temps & l'ordre ont seuls le pouvoir de faire disparaître peu-à-peu, & à laquelle nul remède prompt & violent ne peut convenir.

Un inventaire général de nos ressources est sans doute un moyen excellent de parvenir lentement à ce but; mais il faut qu'à cet inventaire se trouve joint aussi celui de nos moyens ordinaires & possibles: car il seroit absurde de former un plan de dépenses extraordinaires sur un plan de recettes extraordinaires aussi.

On a proposé le recensement général de nos reproductions territoriales; rien n'est plus conforme à la raison & à la sagesse: mais il n'est pas moins essentiel de faire aussi, par approximation (car il est impossible d'aller plus loin dans cette partie), le recensement de nos productions industrielles; & pour y parvenir, il semble qu'il faudroit calculer à quel point la cherté des productions primitives de l'agriculture influe sur celle des productions que donne l'industrie des fabriques, des manufactures & des arts.

On s'est plaint, & sans doute avec raison, des effets de la cupidité des agriculteurs, qui ont porté rapidement les denrées & les subsistances à un prix hors de la portée du plus grand nombre des citoyens; mais on n'a pas assez fait attention qu'il s'est établi aussi une espèce de lutte de cherté entre les agriculteurs & les manufacturiers; car à mesure que les uns payoient plus cherement leurs subsistances, les autres vendoient plus cherement aussi les produits de leur industrie; & en ajoutant à ce malheur inévitable les calculs particuliers de l'avidité des agens de tous les échanges, on demeure moins étonné des

calamités qui sont la suite naturelle d'un tel ordre de choses.

Ajoutons à ces remarques celle qui naît du bouleversement général de toutes les fortunes. L'esprit viager a dominé & domine encore dans toutes les classes de la société qui, par leur industrie, sont devenues tout-à-coup propriétaires de beaucoup de signes de valeur. On gaignoit beaucoup, on dépensoit davantage, & toutes les dépenses de luxe sont devenues à l'usage de ceux qui auparavant se bornoient aux dépenses de subsistances. On acquiert la preuve de ce fait en parcourant les spectacles, les restaurateurs, les cafés, les lieux publics dans les cités, & les habitations des cultivateurs dans les campagnes, où on trouve des amblemens dont le luxe étouffe quelquefois des paysans eux-mêmes.

Un malheureux rentier se plaignoit l'autre jour de la dureté avec laquelle on lui vendoit 200 liv. un boisseau de pommes-de-terre, qui coûtait autrefois 15 ou 16 sols: avouez, disoit-il, que les paysans sont de véritables tyrans, pour avoir élevé une denrée de si médiocre valeur à un prix en proportion plus exagéré que celui de l'or. Un paysan qui se trouvoit là répondit: mais, dans ce tems donc vous parlez, avec les 16 sols que se vendoit mon boisseau de pommes-de-terre, j'achetois deux paires de sabots qui me coûtent aujourd'hui 120 liv. — Vous gagnez donc, reprit le rentier, 80 livres à ce nouveau marché. — Le paysan répondit par des injures; & les deux interlocuteurs se séparèrent bien convaincus que l'un & l'autre étoient injustes.

Et c'est ainsi que les hommes se jugent tous les uns les autres, lorsqu'ils n'ont d'autre boussole que l'intérêt personnel & l'égoïsme qui les démoralisent & les rendent presque tous étrangers les uns aux autres.

C'est dans l'art de les réunir à l'intérêt général de la république que doit consister aujourd'hui toute l'application du gouvernement. Nous essayerons dans une prochaine feuille d'indiquer quelques moyens de parvenir à ce but vraiment utile & grand.

*Aux Auteurs du Journal.*

Citoyen rédacteur des *Nouvelles Politiques*, voulez-vous bien allonger votre article de Paris du récit d'une petite conversation, que j'ai véritablement entendue:

Deux hommes parloient de la cherté actuelle, de l'extravagance de tous les prix; l'un étoit un malheureux qui n'avoit que cinquante mille livres de rente en terre; l'autre, ce qu'on appelloit jadis un rentier aisé, touchant régulièrement sept à huit mille livres tous les ans. L'homme aux terres se lamentoit; le rentier avoit l'air calme & même gai.

Je ne sais comment vous faites, lui disoit le pauvre riche. On diroit que vous, qui ne possédez pas un pouce de terrain, prospérez; tandis qu'avec mes dix-huit cens arpens je pâtis. Morbleu ne m'est-il pas bien dur d'aller à pied comme vous, tandis que cinquante faquins que je ne vis jamais que derrière des carrosses m'éclaboussent? Si vous allez aux spectacles, voyez-vous la parure de leurs femmes? Il est vrai que cette parure leur va mal. On diroit qu'elles portent la robe d'une autre. Il faut les entendre parler de leurs bombances!... Tandis que j'ai peine à dîner un peu suffisamment chez Robert. Mais vous, où dinez-vous? Comment pouvez-vous vivre? Et vous êtes gras à pleine peau. — Je dine chez moi, fort sobrement. Je dors paisiblement. Je me vêtis vieil-

lement. ment, & que se passez-vous pas bien hors — Non, traite civ plaites, pérueuse tout à pe lité d'ame une jolie plus que

Ce mon

Laissez vous étou votre rev Mon reve rente, & Que vou écus le douze sol est fort coûte six quatre so peine à v ce qui fai ajoutant l moyen de ment, c'éz la J francs d francs. Ce effets. Veu Vous êtes rige bien

Le rich tion du p conversation

De l'Inn -publiq maire e Par To de Senr

Parmi c vu affe n'a pas fa de l'hom ordonner amere, e' imagination

Lorsqu naufrage, aés, mais plorer av avec sage fait l'aut bord la d moeurs sur paraison)

lement. Je me chauffe économiquement. Je cause gaiement, & malgré ma compassion pour les gens qui n'ont que sept ou huit fois mon revenu, vous ne m'entraînez pas avec vous dans la tristesse. — Voilà une gaieté bien hors d'œuvre! Vous insultez à la misère publique. — Non, je tâche de lier habitude avec la mienne. Je la traite civilement, & ne veux point l'effaroucher par des plaintes, de peur qu'elle ne se montre encore plus impérieuse & plus vive. Que voulez-vous? Quand les rentes sont à-peu-près anéanties, il reste la ressource de l'égalité d'ame. C'est un revenu honnête, dit Sénèque, c'est une jolie rente qu'une pauvreté gaie. — Il ne vous manque plus que de dire comme le valet du *Joueur* :

Ce monsieur de Sénèque étoit un fort grand homme.

Laissez-la vos rebus philosophiques; ils ne font que vous étourdir misérablement. Songez à l'essentiel. Quel est votre revenu? Comment pouvez-vous vous retirer? — Mon revenu, au compte actuel, est de deux louis de rente, & peut être de sept ou huit francs par-delà. — Que voulez-vous dire, deux louis? — Comptez, à mille écus le louis. Voici ma dépense. Je donne trois livres douze sols de gages par année à mon domestique, ce qui est fort honnête par-delà sa nourriture. Mon loyer me coûte six livres huit sols. Mon impôt vingt-trois ou vingt-quatre sols; cela va bien jusques-là. Mais nous avons peine à vivre, Joseph & moi, pour douze sols par jour, ce qui fait environ sept ou huit louis par an; à quoi ajoutant la blanchisseuse, le cordonnier, &c. il n'y a pas moyen de joindre les deux bouts. — Cela est fort gai, vraiment, cela est fort gai, & Sénèque a raison de dire que vous avez là un beau revenu. — Je joins à Sénèque un peu de brocantage. Je fis ces jours-ci 5 louis en numéraire de 15 ou 16 francs de livres. J'en ferai 8 ou 10 d'une pendule de 15 francs. — Je vous entends; ainsi de suite de tous vos effets. Cela s'appelle, comme dit Molière, vivre de ménage. Vous êtes fou, avec votre fire à la Démocrite. — Vous êtes sage avec vos pleurs d'Héraclite, & cela corrige bien la fortune & la république!

Le riche se refusa indigné. Je sentis que la consolation du pauvre pouvoit m'être utile; & j'ai écrit sa conversation en riant.

*DE L'INFLUENCE DE LA TYRANNIE SUR LA MORALE PUBLIQUE; discours prononcé dans l'assemblée primaire de la section du Roule, imprimé par son ordre. Par Toussaint Guiraudet; an 4 de la république. Chez de Sauré & autres, 29 pag. in-8°.*

Parmi cette foule d'écrits que la fin du mois fructidor a vu afficher & déchirer, qu'on a fait imprimer & qu'on n'a pas fait lire, nous retrouvons ce discours très-digne de l'honneur que la section du Roule lui a fait d'en ordonner la publication. Ce n'est point une déclamation amère, c'est l'effusion d'un cœur plein de morale & d'une imagination sensible.

Lorsque des hommes ont échappé ensemble à un grand naufrage, ils aiment à s'entretenir de leurs dangers passés, mais ils n'écoutent point celui qui n'a fait que s'explorer avec effroi, & prêtent l'oreille à celui qui dit avec sagesse pourquoi le vaisseau a péri. C'est ce que fait l'auteur estimable de ce discours. Il considère d'abord la double influence des loix sur les mœurs & des mœurs sur les loix; comme de même (suivant notre comparaison) un mécanicien, raisonnant sur le naufrage,

rappelleroit le principe de la double action des flots sur le vaisseau & du vaisseau sur les flots.

« Assemblée ou non, une nation manifeste sa volonté par ses goûts; par ses besoins, par ses penchans, par ses habitudes, ses préjugés même ou ses mœurs. C'est cet ensemble d'affections générales que le législateur est obligé d'étudier. . . . Si ces affections, si cette morale publique est bonne, vous aurez des loix sages & pures, comme leur source. Celles-ci, à leur tour, influenceront sur les bonnes mœurs, comme de bonnes mœurs ont influé sur de bonnes loix.

« Cette réciprocité d'action de la morale publique sur la législation, & de la législation sur la morale publique, avoit été bien sentie par nos anciens tyrans; aussi, avant de nous donner leurs barbares loix, ont-ils cherché à nous rendre susceptibles de les recevoir, en pervertissant nos anciennes mœurs ».

Robespierre fut sans doute un tyran ridicule; mais on ne peut dire que ce ne fut pas un tyran avisé. Comme il n'avoit aucun génie, il n'eut pas même celui de la férocité, mais il en eut l'instinct & le besoin (& le besoin est une espèce de génie). Il n'inventa pas les sophismes contre la propriété; ce fut, je crois, M. Linguet, de paradoxale mémoire, qui les dissémina le premier parmi nous, & Robespierre, trop vanté par la citoyenne Roland, ne fit que les broder; mais Robespierre, à la tête de ses jacobins, les proclama comme des principes. On vit sauter la tête de Robespierre, quoiqu'il eût professé ce grand adage, que le tems étoit venu où il falloit que celui qui a deux habits en donnât un à nos frères les sans culottes. D'autres que Robespierre, & avant lui, ont vanté le sans-culotisme & leur ame sans-culotte; mais il sut s'emparer de tout le profit de la sans-culotterie; il voulut régner seul, & il tua ceux qui lui disputoient la priorité de voler & d'égorger.

Le lecteur nous pardonnera ce bizarre langage, mêlé au langage très-noble du citoyen Guiraudet. Il est bon de rappeler combien le farouche avocat d'Arras avoit perverti notre langage. Il avoit son dessein en le pervertissant; c'étoit de rendre les mœurs viles & féroces. C'est pour cela qu'il fit disparaître les formules de respect & d'égards, & qu'il leur substitua ce tutoiement insolent & barbare qui étoit si commode pour injurier les opprimés. On sait comme ses satellites usèrent du droit nouveau d'impolitesse. Ils en établirent un autre; ce fut celui d'irréligion. Ils étalèrent l'impiété la plus brutale, au point que Numa-Robespierre, craignant qu'enfin on n'abusât de l'athéisme, fit redonner à l'Être-Suprême un certificat d'existence. « Aussi-tôt, dit l'auteur, les mêmes apôtres de l'athéisme deviennent les plus ardens défenseurs de la divinité, & le tyran est également obéi, lorsqu'il commande la croyance & lorsqu'il prescrit l'assassinat. . . . » A l'impiété envers Dieu, se joignit celle envers les misérables, dont les maux furent aggravés par l'outrage; celle envers les morts dont on abolit les honneurs; celle envers la foi publique qui fut si indignement violée par l'agiotage & par l'esprit de rapacité universelle; celle envers le contrat conjugal, qui devint le jouet du divorce. En un mot, nous ressemblâmes à d'épouvantables sauvages; nous fûmes ce qu'Horace appelle une race impie: *Inepti thracum pectora*. On doit tenir compte à l'auteur d'avoir su, en déplorant de tels excès, modérer sa voix & conserver l'attrait de sa douceur; j'aime à le voir se rappeler les lieux de sa naissance, les tombeaux de sa famille.

« Oui, je vous reverrai, humble cippe, qui couvre  
» les cendres de mon ayeul. Un culte moins sévère que  
» celui de vos fils a permis de déposer vos cendres dans  
» vos champs. Ah ! ce champ est devenu sacré pour eux,  
» & jamais il ne passera en des mains étrangères. J'y  
» bâtirai ma retraite, & de mon toit modeste une allée  
» solitaire conduira souvent mes pas vers ce lieu chéri.  
» Et toi, mon pere, &c. »

Nous ne nous étonnons pas que cette manière d'être  
éloquent ait charmé une assemblée. Elle a dû apper-  
cevoir dans l'orateur, ce que Cicéron demandoit dans le  
sien, un homme de bien qui sait parler.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Suite de la séance du 27 brumaire.

On lit un message envoyé hier par le directoire pen-  
dant que le conseil étoit formé en comité général; c'est  
le même sur lequel le conseil n'a pas voulu délibérer,  
il y a quelques jours, parce qu'il ne l'avoit pas trouvé  
revêtu des formes constitutionnelles, & par lequel le di-  
rectoire demandoit qu'il fut ouvert aux ministres un cré-  
dit en numéraire. L'urgence est déclarée & une résolu-  
tion prise pour que le crédit demandé soit ouvert aux  
ministres.

Le directoire demandoit aussi que les ministres pussent  
faire les transactions ou les négociations de traités sur  
l'étranger nécessaires pour se procurer du numéraire.  
Ferdinand combat cette proposition; il la trouve contraire  
à la constitution & aux formes de la comptabilité, ces  
transactions & négociations ne devant être faites que par  
la trésorerie.

On passe à l'ordre du jour ainsi motivé.

Par une dépêche, jointe au message, le directoire expose  
que si ses messages sont signés du président seul, c'est  
qu'à lui appartient la signature aux termes de la consti-  
tution; que d'ailleurs le directoire a pensé que l'esprit  
de la constitution étoit de présenter une sorte d'unité dans  
le gouvernement. Il a, au reste, adopté la forme, non de  
relater les signatures, mais d'inscrire en tête du message  
que la délibération a été prise par le nombre de mem-  
bres requis par la constitution.

Thibaudeau expose qu'une copie certifiée conforme  
ne peut pas être conforme à l'original, si l'original porte  
des signatures qui ne soient pas relatées dans la copie;  
il regarde la forme adoptée par le directoire comme dan-  
gereuse: le peuple a voulu que les délibérations fussent  
prises à une certaine majorité; qu'il y eût au moins trois  
membres du directoire présens; or, il lui faut une  
garantie de cette majorité, & elle ne peut être que dans  
les signatures.

Génissieux ne trouve aucun danger à ce que le pré-  
sident signe seul; si l'expédition n'étoit pas conforme à  
la délibération, cette fraude, qui l'exposeroit à la peine  
capitale, seroit trop vite & trop facilement reconnue. Si  
au contraire on relate les signatures, nos ennemis sau-  
ront toujours quels sont les membres du directoire qui  
ont ou n'ont pas été de tel ou tel avis. N'est-il pas à  
craindre qu'ils n'essayent de profiter de cette connoissance  
pour fomenter de funestes divisions?

Génissieux demande seulement l'ajournement pour que

le conseil ait le tems de méditer cette importante question.  
— Adopté.

Le conseil se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BAUDIN.

Séance du 27 brumaire.

On procède au troisième tour du scrutin pour la no-  
mination d'un cinquième commissaire de la comptabilité.  
Le citoyen Gouffard obtient la pluralité des suffrages.

Barbé-Marbois demande qu'il soit nommé une commis-  
sion de sept membres, qui seront chargés de rédiger les  
demandes à faire au directoire exécutif des éclaircissemens  
nécessaires sur l'état de l'agriculture, des manufactu-  
res, de l'industrie, du commerce, des colonies, de la  
population, des armées de terre & de mer, des dettes  
nationales, des dépenses, des ressources, de tout ce  
qui concerne la législation & l'administration. Il faut,  
dit-il, qu'il soit fait l'inventaire général de la grande  
société. Mandataires fidèles de la France, nous pourrions  
ainsi lui dire un jour: Voici comme nous avons trouvé  
la république, voici comme nous la laissons.

Cette proposition est appuyée par Dupont, de Ne-  
mours, & par plusieurs autres membres.

Bonieres croit la proposition prématurée, parce que  
les ministres viennent d'adresser aux départemens des  
questions sur l'état de la république, quant à ce qui  
concerne chaque ministère. Il faut leur donner au moins  
le tems de recueillir ces renseignemens.

Cornillan représente que dans ce moment le conseil  
des cinq cents s'occupe des finances; que peut-être la  
résolution qu'il proposera rendra-t-elle la proposition faite  
absolument inutile.

Marbot ajoute que le rapport de la commission des  
cinq, créée par le conseil des cinq cents, donnera plus  
de renseignemens que ne pourroit encore le faire le di-  
rectoire exécutif.

Le conseil ajourne la proposition de Barbé-Marbois &  
ordonne l'impression de son discours.

Le conseil approuve une résolution du conseil des  
cinq cents, qui accorde passage sur le territoire français  
aux troupes suisses licenciées par la république des Pro-  
vinces-Unies.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 27 brumaire.

Après la lecture du procès-verbal, dont la rédaction  
est adoptée, le conseil est de nouveau, & toujours pour  
le même objet, formé en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 28 brumaire.

On lit le procès-verbal d'hier; la rédaction en est  
adoptée.

Le conseil, n'ayant point d'ordre du jour, leve sa  
séance.

Bourse du 28 brumaire.

Inscriptions. . . . . 72.  
Louis. . . . . 3080-3100-3150-3200  
3180.

Permissi  
— Ar  
gleten  
l'ranb  
frança

A dan  
augment  
de l'ab  
Souscri  
ce nouv  
de la so

(Les  
feuille d

Sor le  
conduite  
Pecadre  
croiser  
Nord av  
tere brit  
escadre

On ajo  
en chef  
anglais

On s'  
tirer de  
de Vien  
en vertu  
dans sa  
tendent  
males s  
impérial

En ve  
ses sujet  
vines  
cupées  
sont rel